



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 23 juin 2016

Le jeudi vingt-trois juin deux mil seize à dix-huit heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle des fêtes de Saint-Siméon (77169), sous la présidence du Président de la CLE du SAGE des Deux Morin : M. Roger REVOILE.

Date de la convocation : 30 mai 2016
 Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 25

Collège	Nom	Structure	Présent	Représenté	Collège	Nom	Structure	Présent	Représenté
Collège des élus	HANNETON Alain	Maire d'Augers en Brie	x		Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture		x
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	x			BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie		
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie	x			DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51		
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esblly	x			AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x	
						SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	x	
	DEVESTELE Philippe	Maire de Montdauphin		x		DUCHAUCHOY Jean-Claude	Amis des moulins d'Ile de France	x	
	LEFEBVRE Dominique	Maire de Sablonnières		x		RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	x	
	MIGUEL Roger	Maire de Congy		x		LHEUREUX Christian	ASA des Marais de St Gond		
	LIEGEOIS Michel	Maire de Oyes				CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne		
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne		x		BELTRAN Francis	Familles rurales		
	Michel JACOB	Adjoint au Maire de Val des Marais			MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak		x	
	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie			BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne		x	
	BADRE Marie-Pierre	Conseil Régional Ile de France		x	Préfet coordonnateur de bassin				
	VALENTIN Patrice	Conseil Régional Champagne Ardenne			Préfet de Seine et Marne		x		
	MOYSE Dominique	Conseil Régional Picardie			Préfet de la Marne				
	JAUNAUX Yves	Conseil Départemental Seine et Marne		x	Préfet de l'Aisne			x	
	COULON Annie	Conseil Départemental Marne	x		Agence de l'Eau Seine Normandie				
	DERUY Carole	Conseil Départemental Aisne			MISE 77				
	BEDREDDINE Belaïde	EPTB Seine Amont			MISE 51			x	
	DEY Jean	Entente Marne			MISE 02				
RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin		x	ARS Champagne Ardenne					
DE CEUKELEIRE Rénaud	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin			DREAL Champagne Ardenne		x			
REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin		x	ONEMA Ile de France		x			
CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond			DRIEE Ile de France					
				Collège de l'état					

Autres personnes présentes : M. GEORGE Albert et Mme DUCHAUCHOY Evelyne

Absents excusés : /

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 10/02/2016
2. Etudes complémentaires du SAGE des Deux Morin
3. Cartographie des zones d'expansion de crue du SAGE des Deux Morin
4. Questions diverses

M. Revoile remercie les membres de la CLE de s'être déplacés pour cette réunion. Le quorum de la moitié des membres présents ou représentés étant atteint, M. Revoile informe que la réunion peut commencer, il est 18h10. L'ensemble des documents relatifs à cette réunion ont été envoyés aux membres de la CLE par courriel. L'ordre du jour est alors annoncé et aucune revendication n'est formulée, celui est approuvé.

1/ Approbation du compte rendu de la CLE du 10/02/2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Etudes complémentaires du SAGE des Deux Morin

Les membres du bureau de la CLE se sont réunis le 23 mai 2016 pour hiérarchiser les études complémentaires que le SAGE des Deux Morin souhaite réaliser. Cette décision est présentée aux membres de la CLE pour recueillir leur avis. Ce compte-rendu fait la synthèse des objectifs de chaque étude ainsi que les commentaires émis par les membres de la CLE.

1. *L'étude de vérification du caractère humide pour les zones humides prioritaires pour les inventaires :*

L'objectif est d'affiner l'étude des zones humides déjà réalisée par le SAGE (à l'échelle 1/25000^{ème}) pour obtenir des données plus locale sur les zones humides prioritaires pour les inventaires. La caractérisation et la délimitation de ces zones humides se feront par des reconnaissances terrains. L'enjeu étant d'améliorer l'intégration des zones humides dans la planification territoriale et les documents d'urbanisme.

Nous rappelons que les services de l'Etat ont proposé au SAGE de réaliser cette étude qui n'est initialement pas prévu. Effectivement, ce sont les collectivités qui doivent faire les inventaires sur leur territoire pour intégrer les zones humides dans leurs documents d'urbanisme. La stratégie choisie par le SAGE pour mener à bien cette mission est de recruter « un animateur zone humide » pour accompagner les collectivités.

Un membre de la CLE considère que c'est au SAGE de faire les inventaires et non aux collectivités pour des raisons financières. Il évoque également que l'échelle globale des études du SAGE n'est pas appropriée à l'échelle d'un projet. Il est alors précisé que le territoire du SAGE représente 1800 km² et 175 communes. Par conséquent, il n'est pas possible de réaliser un inventaire à la parcelle sur une surface aussi grande pour des raisons de temps et de budget.

Localisation	Zones humides prioritaire pour les inventaires
Echelle de restitution	1/5000 ^{ème}
Durée de l'étude	24 mois
Coût estimatif	100 000€
Financements possibles	80% de financement possible (AESN, Etat, Région, Département)

2. L'étude sur le ruissellement et l'érosion :

Cette étude doit localiser et cartographier les zones sensibles au ruissellement et à l'érosion ainsi que les couloirs d'écoulement préférentiels. Une hiérarchisation des bassins versant qui dégradent les milieux aquatiques et qui contribuent à la formation des crues sera également faite pour définir d'un programme d'action visant à limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion. L'enjeu est d'améliorer les faibles connaissances sur ces problématiques pour les intégrer dans les documents d'urbanisme et réduire d'autant plus les risques d'inondations. A terme les collectivités seront sollicitées pour mettre en place un plan de gestion du ruissellement. Pour cette étude l'Agence de l'Eau Seine-Normandie demandera un cahier des charges exigeant favorisant la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion du ruissellement.

Un membre de la CLE nous informe que cette étude est pertinente et que la cartographie des cours d'eau notamment le déclassement des fossés est à prendre en compte. De plus, il souligne qu'un partenariat avec la profession agricole est indispensable.

Localisation	Territoire du SAGE des Deux Morin
Echelle de restitution	1/25000 ^{ème}
Durée de l'étude	12 mois
Coût estimatif	50 000€ (Bassin Rhin-Meuse : Lunéville – La Vezouze)
Financements possibles	80% de financement possible (Etat, Région, Département) dont 50% AESN

3. L'étude sur les potentialités d'expansion de crue.

Une étude de faisabilité sur la potentialité d'expansion de crue vise à augmenter les capacités de rétention des zones d'expansion de crue. Cette étude doit aussi identifier les zones d'expansion de crue non fonctionnelles à restaurer et celles qu'il est possible de créer. Il est également prévu de faire des zones inondables non bâties des espaces de stockage en période de crue. Une étude hydromorphologique de la rivière peut être envisagée sur les deux bassins versants du Grand et du Petit Morin.

Localisation	Territoire du SAGE des Deux Morin
Echelle de restitution	1/5000 ^{ème}
Durée de l'étude	12 mois
Coût estimatif	50 000€
Financements possibles	80% de financement possible (AESN, Etat, Région, Département)

4. L'étude sur la vulnérabilité des nappes d'eau souterraine.

L'étude sur la vulnérabilité des nappes souterraines doit localiser les zones d'infiltration particulière et en caractériser l'état (karst, gouffres, anciens puits, etc.). L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau potable, de réduire les transferts de pollution et lutter contre la contamination des nappes d'eau souterraines. Pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il serait pertinent de cibler cette étude autour des captages d'eau potable.

Localisation	Territoire du SAGE des Deux Morin
Echelle de restitution	1/25000 ^{ème}
Durée de l'étude	18 mois
Coût estimatif	60 000€ (12 campagne de jaugeage sur 43 stations)
Financements possibles	80% de financement possible (AESN, Etat, Région, Département)

5. L'étude sur les espaces de mobilité des cours d'eau.

L'objet de l'étude est délimiter et cartographier les espaces de liberté des cours d'eau pour déterminer les enveloppes de mobilité : maximale, fonctionnelle et minimale. Cette étude permet d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique, des milieux aquatiques et réduire la vulnérabilité des territoires face aux inondations.

Le président précise que le Grand Morin n'a pas une forte mobilité contrairement à la Loire.

Localisation	Grand Morin amont et aval – Aubetin
Echelle de restitution	1/25000 ^{ème}

Durée de l'étude	6 mois
Coût estimatif	10 000€ avec un stagiaire (SAGE Alagnon – approche historique)
Financements possibles	80% de financement possible (AESN, Etat, Région, Département)

6. *L'étude pour la réalisation du PAPI d'intention.*

Le SAGE a prévu de faire un « Programme d'Action de Prévention contre les Inondations » d'intention sur son périmètre avec un diagnostic complet du fonctionnement du bassin, de l'aléa inondation et des enjeux présents sur le territoire. Ce diagnostic permet d'élaborer un programme d'actions global pour réduire la vulnérabilité. L'objectif d'un PAPI d'intention est de développer et d'améliorer la connaissance et la culture du risque pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement grâce à des actions préventives.

M. Revoile précise que le périmètre approprié pour travailler sur la problématique des inondations dépasse le SAGE des Deux Morin et qu'il faut tenir compte des territoires limitrophes.

Localisation	Territoire du SAGE des Deux Morin
Durée de l'étude	24 mois
Coût estimatif	80 000€
Financements possibles	80% de financement possible (AESN, Etat, Région, Département)

Conclusion :

Après discussion les membres de la CLE présents ou représentés ont exprimé leur accord sur la hiérarchisation des études présentée. De plus, en gardant à l'esprit des inondations que le territoire a subi entre fin mai et début juin, il a été décidé que les études relatives au ruissellement/érosion et aux zones humides sont à lancer en priorité par le SAGE des Deux Morin.

3/ Cartographie des zones d'expansion de crue du SAGE des Deux Morin

Suite aux différents courriers de M. Duchauchoy concernant les zones d'expansion de crue, M. Revoile souhaite rappeler que sur toutes les parcelles soumises à un Plan de Prévention des Risques inondations la règle 6 « Protéger les zones naturelles d'expansion de crue » du SAGE des Deux Morin ne s'appliquent pas, comme indiqué dans le règlement p : 29.

4/ Questions diverses

M. Avanzini signale que des arbres ont été coupés sur le bord du Grand Morin à Crécy-la-Chapelle et n'ont pas été ramassés car les agriculteurs voulaient les récupérer mais ne l'ont pas fait. Par conséquent, les troncs ont été emportés pendant la crue créant d'importants embâcles notamment sur les vannages. A l'avenir Mme Ravet demandera le retrait immédiat des arbres coupés. De plus, il conteste un courrier de M. Riester remettant en cause la suppression des vannages suite aux crues exceptionnelles de ces derniers jours.

La séance est levée à 19h45.

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE

Roger REVOILE